

Mémorial  **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Samedi, 23 juillet 1932.

N^o 39.

Samstag, 23. Juli 1932.

Avis. — Conventions internationales du Travail. — D'après une information du Secrétaire général de la Société des Nations, la Norvège a ratifié la Convention concernant l'indication du poids sur les gros colis transportés par bateau, adoptée par la Conférence internationale du Travail à Genève (30 mai — 21 juin 1929). — Cette ratification a été enregistrée par le Secrétariat de la Société des Nations le 1^{er} juillet 1932. — 18 juillet 1932.

Avis. — Jurys d'examen. — Par arrêté grand-ducal du 14 juillet 1932 ont été nommés membres des jurys d'examen pour la collation des grades pendant l'année 1932—1933 :

I. — *Pour la philosophie et les lettres :*

a) membres effectifs : MM. Ed. Oster, conseiller de Gouvernement, Joseph Wagener, directeur du gymnase de Luxembourg, Jean Thill, professeur honoraire du gymnase de Luxembourg, Jules Wilhelm et Jos. Tockert, professeurs au gymnase de Luxembourg ;

b) membres suppléants : MM. Math. Muller. J.-P. Dupong et Nic. Margue, professeurs au gymnase de Luxembourg.

II. — *Pour les sciences physiques et mathématiques :*

a) membres effectifs : MM. J.-P. Manternach, directeur de l'école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz., Jos. Merten, directeur du gymnase de Diekirch, Nic. Braunshausen et Jean Koppes, professeurs au gymnase de Luxembourg, Robert Mohrmann, professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg ;

b) membres suppléants : MM. Paul-Anré Thibeau, professeur à l'école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz., Nic. Kæmpfgen, professeur au gymnase de Luxembourg, Albert Gloden, professeur à l'école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz.

III. — *Pour les sciences naturelles.*

a) membres effectifs : MM. Guill. Soisson, professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg ; J.-Edm. Klein, professeur au gymnase de Luxembourg ; Eug. Bisénius, Ant. Stein, professeurs à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg ; Oscar Stumper, professeur au gymnase de Luxembourg ;

b) membres suppléants : MM. Nic. Heirens, professeur à l'école industrielle et commerciale d'Esch-s.-Alz. ; Ed. Pierret, professeur au gymnase de Luxembourg et Eugène Beck, professeur à l'école industrielle et commerciale de Luxembourg.

IV. — *Pour le droit :*

a) membres effectifs : MM. Ernest Leclère, procureur général d'Etat ; Léon Moutrier, conseiller d'Etat, et président de la Chambre des comptes ; François Mauritius, procureur d'Etat ; Auguste Thorn et Paul Ruppert, avocats-avoués, à Luxembourg ;

b) membres suppléants : MM. Emile Reuter, avocat-avoué, à Luxembourg ; Henri Nocké, conseiller à la Cour supérieure de justice et Ad. Kunnen, avocat général à Luxembourg.

V. — *Pour le notariat :*

a) membres effectifs : MM. Ernest *Hamélius*, directeur honoraire du Crédit Foncier et de la Caisse d'épargne ; Joseph *Neuman*, avocat-avoué, à Luxembourg ; Léon *Schaack*, conseiller à la Cour supérieure de justice ; Jules *Reding*, notaire à Echternach et Philippe *Dupont*, notaire à Junglinster ;

b) membres suppléants : MM. André *Salentiny*, notaire à Cap ; Ernest *Brincour*, notaire à Eich et Emile *Schlusser*, avocat-avoué à Luxembourg.

VI. — *Pour la médecine :*

a) membres effectifs : MM. les docteurs Joseph *Forman*, président du Collège médical, à Luxembourg ; Pierre *Metzler*, médecin-inspecteur, à Esch-s.-Alz. ; Auguste *Weber*, médecin-inspecteur à Eich ; Ernest *Lamborelle*, médecin-inspecteur à Redange et Pierre *Schmol*, directeur du Laboratoire bactériologique, à Luxembourg ;

b) membres suppléants : MM. les docteurs Edmond *Knaff*, médecin à à Luxembourg ; Félix *Hess*, médecin à Diffeidange et Léon *Molitor*, médecin, à Luxembourg.

VII. — *Pour la médecine-vétérinaire :*

a) membres effectifs : MM. J.-N. *Ries*, vétérinaire du Gouvernement, à Diekirch ; Charles *Krombach*, médecin-vétérinaire, à Dudelange ; Léandre *Spartz*, directeur de l'abattoir municipal, à Luxembourg ; Paul *Koch* et Ed. *Loutsch*, vétérinaires, à Luxembourg ;

b) membres suppléants : MM. Léon *Prott*, médecin-vétérinaire, à Echternach ; Jos. *Reichling*, vétérinaire du Gouvernement ff., à Luxembourg-gare ; Martin *Peters*, médecin-vétérinaire, à Mondorf-les-Bains.

VIII. — *Pour la pharmacie :*

a) membres effectifs : MM. le D^r Guillaume *Krombach*, médecin, à Luxembourg ; Joseph *Schommer*, Ferdinand *Schuman*, Aloyse *Kuborn* et Nic. *Watry*, pharmaciens, à Luxembourg ;

b) membres suppléants : MM. Nic. *Prost*, pharmacien, à Grevenmacher, Nic. *Müller*, pharmacien, à Luxembourg et Louis *Perlia*, pharmacien, à Eich.

IX. — *Pour l'art dentaire :*

a) membres effectifs : MM. le D^r Jos. *Forman*, président du collège médical ; D^r Robert *Reuter*, médecin, à Luxembourg ; Aloyse *Decker*, Joseph *Engler* et J.-P. *Calteux*, médecins-dentistes, à Luxembourg ;

b) membres suppléants : MM. Ernest *Schneider* ; J.-P. *Friedrich* et Alfred *Weber*, médecins-dentistes, à Luxembourg.

Les différents jurys se réuniront le samedi, 3 septembre, à 3 heures de relevée à l'Hôtel du Gouvernement, à l'effet d'être installés et de recevoir communication des pièces produites par les récipiendaires qui désirent se présenter aux examens pendant la session ordinaire.

Les récipiendaires pour les diverses bianches devront faire parvenir leurs demandes au département de l'Instruction publique avant le 20 août prochain et y joindre :

1° la quittance du receveur constatant le paiement des droits fixés par la loi du 6 juin 1923 ;

2° les certificats et les diplômes justifiant qu'ils ont subi les examens antérieurs exigés par la loi ;

3° les certificats d'études dont les matières sont déterminées par les lois des 8 mars 1875, 17 mai 1882, 23 mai 1927 et par l'arrêté grand-ducal du 12 mars 1910.

Les récipiendaires sont priés d'indiquer dans les demandes d'admission les lieu et date de leur naissance ainsi que l'état ou la profession de leurs parents. — 20 juillet 1932.

Avis. — Règlements communaux. — En séance des 9 février et 14 avril 1932, le conseil communal de Kehlen a édicté un règlement sur la canalisation. — Le dit règlement a été dûment approuvé et publié.

— En séance du 29 mars 1930, le conseil communal d'Eil a édicté un règlement sur la conduite d'eau de la localité de Petit-Nobressart. — Le dit règlement a été dûment approuvé et publié.

— En séance du 19 avril 1930, le conseil communal d'Eil a édicté un règlement sur la conduite d'eau des sections d'Eil et de Colpach-Bas. — Le dit règlement a été dûment approuvé et publié. — 14 juillet 1932.

Circulaire concernant l'alimentation du fonds de dépenses communales pour 1930.

Les administrations communales sont invitées à verser, avant le 1^{er} septembre prochain, entre les mains du receveur des contributions les sommes indiquées au relevé ci-après pour l'alimentation du fonds de dépenses communales pour l'exercice 1930.

Les quittances de versement seront adressées au contrôleur des contributions, pour être remises au commissaire de district, qui me les fera parvenir avec un relevé en double.

La quittance de la ville de Luxembourg me parviendra directement.

Luxembourg, le 14 juillet 1932.

*Le Directeur général de la justice,
et de l'intérieur,
Norb. Dumont.*

Rundschreiben betreffend die Speisung des Gemeindeausgabefonds für 1930.

Die Gemeindeverwaltungen werden ersucht, vor dem 1. September künftigh beim Steuereinnnehmer die in nachstehendem Verzeichnis vermerkten Summen zur Speisung des Gemeindeausgabefonds fürs Jahr 1930 einzuzahlen.

Die Quittungen über diese Einzahlungen werden dem Steuerkontrolleur zugesandt, und von diesem an den Distriktskommissar weiter gegeben; letzterer übermittelt mir die Quittungen mit einer Tabelle in zwei Exemplaren.

Die Quittung der Stadt Luxemburg geht mir direkt zu.

Luxemburg, den 14. Juli 1932.

*Der General-Direktor der Justiz
und des Innern,
Norb. Dumont.*

Noms des communes	Sommes à payer fr.	Noms des communes	Sommes à payer fr.	Noms des communes	Sommes à payer fr.
Ville de Luxembourg ..	160.000	Dudelange	32.000	Sandweiler	2.800
<i>Canton de Capellen.</i>		Esch-s.-Alz.	150.000	Schuttrange	2.000
Bascharage	2.500	Frisange.....	1.500	Steinsel	5.500
Clemency	2.000	Kayl	20.000	Strassen	13.000
Dippach	5.500	Leudelange.....	18.000	Walferdange	2.000
Garnich	4.500	Mondercange.....	3.000	Weiler-la-Tour.....	2.800
Hobscheid.....	9.000	Pétange.....	20.000	<i>Canton de Mersch.</i>	
Kehlen	8.000	Reckange.....	3.500	Berg	2.000
Kerich	3.000	Rœser.	3.000	Bissen	5.000
Kopstal	2.500	Rumelange	35.000	Bœvange	1.800
Mamer	9.000	Sanem.....	15.000	Fischbach	2.500
Septfontaines	3.000	Schiffange	8.000	Heffingen	1.200
Steinfort	3.000	<i>Canton de Luxembg.</i>		Larochette.....	9.500
<i>Canton d'Esch-s.-Alz.</i>		Bertrange	3.000	Lintgen	6.000
Bettembourg	16.000	Contern.....	4.500	Lorentzweiler.....	4.000
Differdange	58.000	Hesperange	8.500	Mersch	16.000
		Niederanven.....	3.300	Nommern	3.000
				Tuntingen.....	5.000

<i>Canton de Clervaux.</i>		Bettborn..	3.000	<i>Canton d' Echternach.</i>	
Asselborn	7.000	Bigonville	1.500	Beaufort	9.000
Bœvange	4.200	Eil	3.000	Bech	2.000
Clervaux	5.500	Folschette	7.500	Berdorf	3.300
Consthum	1.200	Grosbous	1.800	Consdorf	3.800
Hachiville	800	Perlé.	5.000	Echternach	18.000
Heinerscheid	5.000	Redange	1.800	Mompach.	6.500
Hosingen.	10.000	Saeul	1.800	Rosport.	3.500
Munshausen	1.500	Useldange.	1.800	Waldbillig	2.000
Troisvierges	12.000	Vichten	1.200		
Weiswampach	3.000	Wahl	1.500		
		<i>Canton de Wiltz.</i>		<i>Cant. de Grevenmacher</i>	
<i>Canton de Diekirch.</i>		Boulaide	12.500	Betzdorf	2.800
Bastendorf.	11.000	Esch-s.-Sûre.	3.000	Biver	1.200
Bettendorf	2.800	Eschweiler	4.500	Flaxweiler	4.500
Bourscheid	4.000	Goesdorf	3.000	Grevenmacher	6.000
Diekirch	17.000	Harlange	11.000	Junglinster.	6.000
Ermsdorf	4.000	Heiderscheid	10.000	Manternach	1.800
Erpeldange	1.000	Kautenbach	10.500	Mertert	3.500
Ettelbruck	28.000	Mecher	6.000	Rodenbourg	1.800
Feulen	3.000	Neunhausen	1.000	Wormeldange.	5.000
Hoscheid	4.500	Oberwampach.	2.500		
Medernach	3.000	Wiltz	17.000	<i>Canton de Remich.</i>	
Mertzig.	3.000	Wilwerwiltz.	4.500	Bous	8.000
Reisdorf	3.500	Winseler	3.000	Burmerange	1.500
Schieren	2.500			Dalheim	7.500
		<i>Canton de Vianden.</i>		Lenningen	4.000
<i>Canton de Redange.</i>		Fouhren	800	Mondorf-les-Bains . .	4.000
Arsdorf.	1.500	Putscheid	5.000	Remerschen	1.500
Beckerich.	5.000	Vianden	9.000	Remich	11.000
				Stadtbredimus.	3.700
				Waldbredimus	800
				Wellenstein	4.500

Avis. — Association syndicale. — Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera ouvert du 19 juillet au 2 août dans la commune de Wellenstein une enquête sur le projet et les statuts d'une association à créer pour la construction d'un chemin d'exploitation dans les vignes au lieu dit « Auf Edelig-Rechelter » à Schwebsange.

Le plan de situation, le devis détaillé des travaux, un relevé alphabétique des propriétaires intéressés, ainsi que le projet des statuts de l'association sont déposés au secrétariat communal de Wellenstein à partir du 19 juillet prochain.

M. J. *Risch-Schumacher*, membre de la Chambre d'agriculture à Schwebsange est nommé commissaire à l'enquête. Il donnera les explications nécessaires aux intéressés, sur le terrain, le mardi, 2 août prochain, de 9 à 11 heures du matin, et recevra les réclamations le même jour, de 2 à 4 heures de relevée, dans la salle du comice agricole de Schwebsange. — 16 juillet 1932.